

**VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE**  
**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**1<sup>er</sup> JUILLET 2013**

**Présents :**

M. Bernard ZUNINO, maire,  
Mmes et MM. Sophie RIGAUT, Joseph DELPIC, Roselyne ETTE, Jacques CALLEGARI, Patricia AOUICHECHE, Dominique TAFFIN, Georges GOURGUES, Irmgard ASTIER, maires-adjoints,  
Mmes et MM. Roger AMALOR, René FOURMANN, Mireille ROBERT, Gérard-François KRATOCHVIL, Marcel KIMFOKO, Claude BOISSIERES, Madeleine HOCHEREAU, Alain LE MINOUX, Anne-Marie DOUSSINEAU, Anne CORNU, Anne-Marie KRATOCHVIL, Eliane CLEMENT, Josette LANGLOIS, Alain LAFORÊT, Françoise POLI, Jean-Claude DALMAT, Jean-Louis BERLAND, Marie-Aleth GRARD, Christian SOUBRA, Bogoul M'BAYE, Jean-Pierre LHOSPITAL, conseillers municipaux.

**Absents excusés et représentés :**

Mme Viviane VIGOUROUX, procuration à M. Bernard ZUNINO  
M. Gaston ERNOULT, procuration à Mme Patricia AOUICHECHE  
Mme Nathalie FOURMANN, procuration à M. René FOURMANN  
M. Pierre GALLAND, procuration à Mme Roselyne ETTE  
Mme Christine DESMOND, procuration à Mme Eliane CLEMENT

**Secrétaire :**

M. Jacques CALLEGARI.

**Approbation du procès-verbal du 25 février 2013 :**

Le procès-verbal de la séance du 25 février 2013 est approuvé par 24 voix pour et 11 abstentions.

**2013-148 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2013**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 11 voix contre,**

**ADOPTE** le Budget Supplémentaire 2013 de la Commune qui s'équilibre comme suit :

<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>	<b><u>Dépenses</u></b>	<b><u>Recettes</u></b>
Restes à réaliser	3 090 922,22 €	745 150,68 €
Excédent reporté	-	2 534 963,89 €
Propositions nouvelles	1 108 602,00 €	919 409,65 €
	<hr/>	<hr/>
	4 199 524 ,22 €	4 199 524,22 €
<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>		
Excédent reporté	-	4 476 783,58 €
Propositions nouvelles	4 347 029,58 €	-129 754,00 €
	<hr/>	<hr/>
	4 347 029,58 €	4 347 029,58 €

**2013-149 : ADMISSION EN NON-VALEUR**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DÉCIDE** d'admettre en non-valeur des produits communaux irrécouvrables pour un montant de 56 834,54 € suivant le récapitulatif du Trésorier Principal.

**2013-150 : CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES BESOINS EN PRESTATIONS TRAITEUR DE LA VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE, DE LA CAISSE DES ECOLES ET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la convention constitutive d'un groupement de commandes pour les besoins relatif aux prestations traiteur de la ville de Saint-Michel-sur-Orge, de la Caisse des Ecoles et du Centre Communal d'Action Sociale,

**2013-151 : CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES BESOINS EN PRESTATIONS TRANSPORT DE LA VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE ET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** l'avenant n°1 de la convention constitutive d'un groupement de commandes pour les besoins de la ville de Saint-Michel-sur-Orge et du Centre Communal d'Action Sociale.

**2013-152 : GARANTIE D'EMPRUNTS AU BAILLEUR TOIT ET JOIE POUR LA CONSTRUCTION DE 33 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX PLUS/PLAISIS RUE DES GENÊTS A SAINT-MICHEL-SUR-ORGE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ACCORDE** la garantie de la Commune à hauteur de 100 % pour le remboursement, aux conditions définies à l'article 2, de quatre emprunts d'un montant total de 3 975 000 € que la S.A d'HLM Toit et Joie se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ces prêts sont destinés à financer la construction de 33 logements locatifs sociaux situés rue des Genêts à Saint-Michel-sur-Orge dont 26 logements PLUS et 7 logements PLA-I. En contrepartie de cette garantie, la S.A d'HLM Toit et Joie mettra à la disposition de la Ville de Saint-Michel-sur-Orge un contingent de 20 % des logements de l'opération, soit 7 logements.

**2013-153 : ZAC GAMBETTA – CONCESSION – COMPTE-RENDU ANNUEL DE LA SORGEM (SOCIETE ORGIENNE D'ECONOMIE MIXTE) POUR L'EXERCICE 2012**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 11 abstentions,

**APPROUVE** le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale présenté pour l'année 2012.

**2013-154 : ZAC GAMBETTA – MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LES ESPACES PUBLICS – COMPTE-RENDU ANNUEL DE LA SORGEM POUR L'EXERCICE 2012**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 11 abstentions,

**APPROUVE** le compte-rendu de l'état des dépenses et recettes pour l'année 2012,

## 2013-155 : ACQUISITION DE LOCAUX NECESSAIRES A LA REHABILITATION ET A L'EXTENSION DU CINEMA MARCEL CARNE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'acquérir à l'euro symbolique lesdits locaux à la Société Foncière Paris Languedoc,

**DIT** que ces locaux seront mis à la disposition de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge.

## 2013-156 : RENOUVELLEMENT DE L'AGREMENT DU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**EMET** un avis favorable au bilan de la période d'agrément du RAM du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2013 ;

**VALIDE** le nouveau projet de fonctionnement qui pérennise la qualité des actions mises en place par le relais en direction des familles et des assistantes maternelles ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à adresser ce bilan et le nouveau projet de fonctionnement à la Caisse d'Allocations Familiales afin d'obtenir le renouvellement de l'agrément pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2016.

## 2013-157 : MODIFICATION DE LA SUBVENTION « SPORT EXCELLENCE » ET ATTRIBUTION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Madame POLI et Monsieur SOUBRA ne prenant pas part au vote,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de revaloriser le montant du forfait « global au-dessus de 3 individualités qualifiées » ainsi qu'il suit :

	Forfait « Déplacement »	Forfait subvention « Qualification Championnats de France »	Forfait “Qualif Europe »	Forfait “Qualif Monde »	Forfait global au dessus de 3 individuels qualifiés
<b>Sports Individuels</b>	92 €/personne	100 €/personne	200 €	400 €	<b>650 € (Au lieu de 500 €)</b>

**AUTORISE** le versement d'une aide forfaitaire de **1802 €** à Saint Michel Sports et **150 €** au Club Nautique dédiée aux athlètes cités pour la saison sportive en cours par application du calcul suivant :

<b>SAINT MICHEL SPORTS</b>	Forfait « Déplacement »	Forfait « Qualification compétitions niveau National »	<b>TOTAUX</b>
<b>Geoffrey BRIANT (Athlétisme SMS)</b>	92 €/déplacement/ 1 personne	Championnats de France semi-marathon le 7 octobre 2012 à Nancy : 100 €	<b>192 €</b>
<b>Florence BEAUGRAND Patricia CREUZOT Colette BOURGEOIS (Athlétisme SMS)</b>	92 €/déplacement/ 3 personnes	Championnats de France Hiver à Vannes le 9 mars 2013 : 3 x 100 €	<b>576 €</b>

<b>Théo MIDAVAINÉ Darith ANDRIANA (Tae Kwon Do SMS)</b>	92 €/déplacement/ 2 personnes	Championnats de France A Lyon Mai 2013 : 2 x 100 €	<b>384 €</b>
<b>3 Duos de gymnastes 2 trios de gymnastes (SMS Gymnastique)</b>	92 €/déplacement/ 12 personnes	Championnats de France A Toulouse Mai 2013 : 12 x 100 €	Forfait global Au-dessus de 3 individualités : <b>650 €</b>
<b>Rattrapage CNSMO Nouveau forfait global</b>	92 €/déplacement/ 12 personnes	Championnats de France N2 hiver à Paris 2013 : 12 x 100 €	650 € - 500 € (Attribués au CM du 27 mai) <b>Soit 150 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>1952 €</b>

**AUTORISE** le maire à signer les conventions à intervenir avec le Club Nautique et l'association Saint Michel Sports.

### **2013-158 : LICENCE SPECTACLE 2013**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 11 abstentions,**

**DECIDE** de solliciter l'obtention de la licence d'entrepreneur de spectacle vivant de 1<sup>ère</sup> catégorie auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC),

**DESIGNE** Madame Corinne LANCIER-GURAICH comme titulaire de la licence,

### **2013-159 : RAPPORT SUR L'UTILISATION DU CREDIT ATTRIBUE A LA COMMUNE AU TITRE DU FONDS DE SOLIDARITE DE LA REGION ILE DE FRANCE EN 2012**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 11 abstentions,**

**APPROUVE** le tableau récapitulatif qui rend compte des actions engagées et entreprises par la Commune au cours de l'année 2012.

<b>Domaine d'intervention</b>	<b>Secteur</b>	<b>Montant global</b>	<b>dont FSRIF</b>	<b>%</b>
Culture	Conservatoire	683 015 €	370 672 €	54,27 %
Action sociale	Seniors, animation	406 422 €	43 894 €	10,80 %
	Santé, insertion, logement	163 935 €	53 803 €	32,82 %
Sports	Subventions de fonctionnement aux associations	212 125 €	83 874 €	39,54 %
	Actions sportives	730 557 €	407 504 €	55,78 %
Enfance	Etudes surveillées	30 666 €	1 399 €	4,56 %
<b>TOTAL</b>		<b>2 226 720 €</b>	<b>961 146 €</b>	<b>43,16 %</b>

## LECTURE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Décision n° 2013-138 : Prise en charge d'1 congé bonifié du 02/07 au 27/08/2013. Montant TTC : 7 266,73 €.

Décision n° 2013-139 : Animation musicale repas de quartier du 4 juin 2013 : association Bekool, 673, route d'Orléans 45 640 Sandillon. Montant TTC : 1 450 €.

Décision n° 2013-140 : Animation d'ateliers d'écriture. Association "Le coq à l'âne", 14 bis avenue du vieux cèdre 91 130 Ris-Orangis, pour 84 heures d'ateliers au premier semestre 2013. Montant TTC : 2 520 €.

Décision n° 2013-141 : Convention avec l'association "Dans les bacs... à sable" (7, rue des Beinards, 92 260 Fontenay-aux-Roses) pour un spectacle "Le bal des enfants bric-à-brac" le 26 juin 2013. Montant TTC : 360 €.

Décision n° 2013-142 : Remboursement d'une avance de frais exceptionnelle de 1 800 € TTC à l'Association GENOMIK, 21 rue Charpentier 91240 Saint-Michel-sur-Orge, dans le cadre du festival des musiques urbaines d'octobre 2011,

Décision n° 2013-143 : Convention avec le Domaine Equestre de CHEVILLON, 21 Les Bertins 89120 CHEVILLON, pour le séjour du 22 au 26/07/2013 de 12 enfants et 2 adultes des centres de loisirs maternels. Montant TTC : 2 980 €.

Décision n° 2013-144 : Avenant n° 3 à la convention de partenariat avec la Compagnie La Constellation, 21 rue du Port 91350 GRIGNY, pour l'organisation de l'inauguration du Centre Culturel Baschet le 14/06/2013.

Décision n° 2013-145 : Convention avec la Croix Rouge pour la mise en œuvre d'un dispositif prévisionnel de secours lors de l'inauguration du Centre Culturel Baschet le 14/06/2013 de 19h00 à 24h00.

## MARCHÉS PASSÉS PAR LA COLLECTIVITÉ

MAPA O : marché à procédure adaptée de type ouvert

MBC : marché à bons de commandes

FCS : fournitures courantes et services

MU : marché unique

PI : prestations intellectuelles

NF : non formalisé

N° DU MARCHÉ	OBJET DE LA CONSULTATION	ATTRIBUTAIRE	MODE DE PASSATION	MONTANT DU MARCHÉ € HT	DUREE DU MARCHÉ
PA 13 10	Marché relatif à une prestation d'un spectacle pyrotechnique avec projection laser, vidéo et diffusion d'une bande son musicale	EURODROP 94600 CHOISY LE ROI	MAPA MU FCS	16 722,41 €	1 jour

N° DU MARCHÉ	OBJET DE LA CONSULTATION	ATTRIBUTAIRE	AVENANT
PA 11 10	Travaux de construction de l'espace culturel Gambetta  Lot 3 : Menuiseries extérieures	Sté SAM+ 91420 MORANGIS	Avt 1 : moins value (travaux supplémentaires + moins value sur d'autres travaux) de - 1 061 € HT

<b>PA 12 07</b>	<b>Maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du Centre Municipal de la Guette</b>	<b>AO2A / GREG / RTC 77 / AR-C / LHERITEAU 91300 MASSY</b>	Avt 1 : plus value (travaux supplémentaires + rémunération réajustée) de 63 223,99 € HT
<b>PA 12 11</b>	<b>Vérification et remise en état "réglementaires" des installations et moyens de secours contre l'incendie et vérification "réglementaires" des installations électriques et gaz</b>		
<i>Lot 1</i>	<i>Installations et moyens de secours contre l'incendie Vérifications et remise en état «réglementaires» des installations et moyens de secours contre l'incendie.</i>	<b>EUROFEU Services SAS 28250 SENONCHES</b>	Avt 1 : Modification du BPU Pas d'incidence financière
<b>PA 12 29</b>	<b>Mission de coordination de sécurité et protection de la santé (SPS) et mission de contrôle technique pour les travaux de la ville</b>		
<i>Lot 2</i>	<i>Mission de contrôle technique</i>	<b>DEKRA INSPECTION 91029 EVRY CEDEX</b>	Avt 1 plus value (augmentation du montant maximum) de 2 400 € HT
<b>PA 12 46</b>	<b>Achat et installation d'équipements pour Centre Culturel et Conservatoire de musique</b>		
<i>Lot 2</i>	<i>Mobiliers et matériels (bureau, accueil, salle de cours...)</i>	<b>MBS 95330 DOMONT</b>	Avt 1 : ajout d'items Pas d'incidence financière
<b>PA 13 02</b>	<b>Réhabilitation-transformation des archives municipales</b>		
<i>Lot 2</i>	<i>Cloisons et doublage</i>	<b>AGD SAS 91490 MILLY LA FORET</b>	Avt 1 : plus-value (Pose de demi-cloison coupe feu) de 1 255,95 € HT
<i>Lot 3</i>	<i>Menuiseries intérieures</i>	<b>DEMATTEC SAS 91940 GOMETZ-LE-CHÂTEL</b>	Avt 1 : plus-value (Sujétions techniques imprévues) de 5 725,62 € HT

La séance est levée à 22h50.

Le Maire

Bernard ZUNINO